

CERTIFICATION CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ET L'ESCLAVAGE

INTRODUCTION

L'esclavage moderne constitue un crime et une violation des droits fondamentaux de l'homme. Il prend diverses formes, telles l'esclavage, la servitude, le travail forcé et obligatoire et la traite des êtres humains, dont tous ont en commun la privation de la liberté d'une personne par une autre pour l'exploiter à des fins personnelles ou commerciales.

AAA Canada s'engage à améliorer ses pratiques pour prévenir l'esclavage et la traite des êtres humains.

La présente déclaration est faite conformément aux articles 279.01 à 279.04 du Code pénal du Canada et à l'article 118 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et constitue la certification d'AAA Canada en matière de lutte contre la traite des êtres humains et l'esclavage pour l'année se terminant décembre 2026.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

AAA Canada fournit à ses clients des services spécialisés d'externalisation sur site et d'assistance technique pour les industries de l'aérospatiale, du transport terrestre et de la défense. Nos services sont axés sur les processus d'industrialisation, de production et de suivi des fournisseurs.

AAA Canada tire sa force du groupe européen AAA, un acteur clé de l'industrie aérospatiale depuis 25 ans, générant plus de 300 millions de dollars de chiffre d'affaires annuel et employant plus de 3 500 personnes dans le monde.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ET LUTTE CONTRE L'ESCLAVAGE

AAA Canada s'engage à veiller à ce qu'il n'y ait pas d'esclavage moderne ou de trafic d'êtres humains dans les chaînes d'approvisionnement ou dans tout autre secteur de l'entreprise.

Compte tenu de l'obligation de rendre compte des mesures prises pour garantir l'absence d'esclavage dans tous les secteurs de l'entreprise, AAA Canada a mis en place une politique de lutte contre l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains, qui permet d'identifier et de traiter ces problèmes.

La politique de *Lutte contre le trafic d'êtres humains et l'esclavage* de AAA Canada témoigne de notre engagement à :

- agir de manière éthique et intègre dans toutes les relations d'affaires;
- mettre en œuvre et appliquer des systèmes de contrôle efficaces pour garantir le respect de la politique tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

PROCÉDURE DE DILIGENCE RAISONNABLE

Dans le cadre de notre initiative d'identification et de réduction des risques, des procédures de diligence raisonnable et autres mesures pertinentes à prendre sont définies pour garantir la capacité de AAA Canada à :

- identifier, évaluer et atténuer les situations à risque d'esclavage et de traite des êtres humains;
- surveiller les zones à risque.

AAA Canada ne tolère aucune forme d'esclavage ou de trafic d'êtres humains et, par conséquent, la direction, les employés, les contracteurs et les employés des contracteurs sont tenus de respecter cette politique.

Une équipe dédiée à la conformité est composée de représentants des opérations et des ressources humaines et est dirigée par Vincenza Tufano, Vice-présidente, ressources humaines. Les personnes qui sont victimes ou témoins d'activités interdites, identifiées dans la *Politique en matière de la traite des êtres humains et lutte contre l'esclavage*, ainsi que dans les articles 279.01 à 279.04 du Code pénal du Canada et dans l'article 118 de la loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, peuvent signaler ces activités à l'équipe chargée de la conformité.

À la connaissance de AAA Canada, ni l'organisation, sa direction, ses employés, ses contracteurs ou les employés des contracteurs sont engagés dans des activités de traite des êtres humains ou d'esclavage.

FORMATION

Afin de garantir un niveau élevé de compréhension des risques liés à l'esclavage moderne et au trafic d'êtres humains, AAA Canada s'engage à fournir une formation à l'équipe de conformité et aux gestionnaires afin de leur permettre d'identifier, d'aborder et de résoudre ces problèmes.

PARTENAIRES CONFORMES

Les fournisseurs et les partenaires externes sont également tenus de certifier qu'ils respectent les lois et règlements canadiens contre la traite des êtres humains et l'esclavage.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

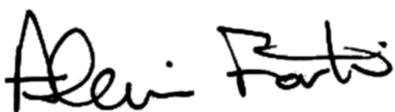
Un indicateur du système de gouvernance des performances est utilisé pour mesurer l'efficacité du processus visant à garantir que les activités liées à l'esclavage et à la traite des êtres humains sont inexistantes à chaque étape des activités d'affaires ou de la chaîne d'approvisionnement.

Pour garantir une conformité continue, il faut:

- inclure la politique de *Lutte contre la traite des êtres humains et l'esclavage* dans le rapport sur la gouvernance des performances de l'entreprise;
- mettre à jour et distribuer la politique à chaque année;
- créer une sensibilisation organisationnelle en:
 - respectant la journée de sensibilisation désignée, soit le 30 juillet, Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains;
 - créant une courte vidéo d'information sur la lutte contre l'esclavage et la traite des êtres humains;
 - assurant la signature du Programme de mobilité internationale à l'Accueil & intégration;
 - lors du renouvellement du permis de travail, soumettant la *Politique en matière de la traite des êtres humains et lutte contre l'esclavage* en vigueur et le lien vers la vidéo d'information ainsi qu'en rappelant aux employés leurs droits.

La certification annuelle relative à la *Lutte contre la traite des êtres humains et l'esclavage* est disponible sous l'onglet Communication/Documents sur la plateforme Nethris et auprès des gestionnaires.

Processus certifié par le soussigné,



Alain Fortin
Vice-président & Directeur général